

À tous les professeurs, chercheurs, agents de recherche, stagiaires, étudiants et autres personnes oeuvrant au CRDP

Dans le cadre des activités mises de l'avant lors du renouvellement de la subvention générale du Centre de recherche en droit public (qui, en vertu des terminologies alors utilisées, est désigné comme un « regroupement ») nous avons convenu de développer une réflexion —susceptible de donner lieu à un programme de recherche— sur la thématique *État de droit et virtualité*.

Ce programme de recherche en voie d'élaboration vise à éclairer les relations diversifiées entre le droit et le virtuel. Il vise à répondre à des questions fondamentales comme celle de savoir ce qu'il advient du droit dans un univers virtuel. Il s'agit de mieux comprendre comment se pose la problématique de l'État de droit dans les contextes multiples de virtualité. Le programme se veut fédérateur. Il vise à prendre toute la mesure des phénomènes de virtualisation du droit et ce, dans l'ensemble des champs de la discipline juridique. En s'investissant au niveau de l'État de droit, il vise à fédérer les questionnements multiples qui fondent les recherches dans un ensemble considérable de domaines concernés par le droit.

Lucien Sfez observe que le virtuel est une « notion passerelle ». Elle « sert à rejoindre les contraires, à en faire une seule entité ». (« L'idéologie des nouvelles technologies », *Manière de voir*, n° 46, juillet-août 1999, p. 20-22.) Le virtuel concerne un vaste ensemble de situations. Il n'est pas limité aux situations envisagées dans l'étude du droit des technologies de l'information. Tant dans la littérature scientifique que dans le langage courant, le virtuel désigne toutes sortes de situations où l'unité de temps et d'espace semble rompue. Il est question de la famille virtuelle, de l'école virtuelle, etc.

Au regard du droit, la virtualisation apparaît comme un phénomène multiforme : elle se manifeste au niveau des représentations à l'égard de ce qu'elle facilite ou ce qu'elle complexifie. C'est de ces multiples façons qu'elle contribue à modifier les façons de voir. Les représentations étant modifiées, les dysfonctions pourront paraître amplifiées.

Ces changements portent à s'interroger sur ce qu'il advient de l'état de droit dans un univers en virtualisation. Comment s'y articulent les libertés, les principes démocratiques et le rôle de l'État? La hiérarchie des normes, les conditions de production et d'application des règles sont au cœur de ces questionnements. La question peut être abordée sous l'angle des sujets de droit, des objets de droit et du droit en tant que tel.

En vue de parcourir les multiples facettes de cette problématique et d'identifier ensemble les avenues possibles que cela pourrait ouvrir, vous êtes conviés à un premier séminaire d'échanges et de « brassage d'idées » sur cette thématique, le vendredi 4 février 2005 de 8h30 à 11h30 au Salon des professeurs, salle 3464 du pavillon Maximilien-Caron. Étant donné l'heure matinale de ces délibérations, un petit-déjeuner continental (café, brioches et autres viennoiseries) sera à votre disposition.

À cette occasion, nous dresserons un panorama des grandes tendances de la littérature portant sur les deux membres du dyptique *État de droit et virtualité*. Des intervenants présenteront des exposés visant à tracer un premier panorama des dimensions multiples concernées par cette thématique. Nous réserverons assez de temps afin de permettre des échanges sur les contours de cette thématique.

Afin de permettre une meilleure organisation de cette activité, veuillez compléter le coupon-réponse et nous le retourner le plus tôt possible.

J'espère avoir le plaisir de vous retrouver lors de ce séminaire et d'ici là, vous souhaite de très agréables moments !

Pierre Trudel
Professeur

✂ coupon-réponse

**Séminaire État de droit et virtualité
4 février 2005
8h30 à 11h30**

Je serai présent(e)

Je ne pourrai être présent(e)

Nom : _____

Prière de retourner le coupon-réponse à **Sylvie T. Sylvestre**, local 8456 ou le déposer dans le pigeonnier **avant le 2 février 2005**. Merci.